

## **Paris va expérimenter l'interdiction de fumer dans les aires de jeux pour enfants**

**L'Exécutif parisien a donné lundi un avis favorable à la proposition des élus du 14<sup>e</sup> arrondissement d'expérimenter dans un espace vert l'interdiction de fumer dans les aires de jeux pour enfants.**

En France, chaque année, 73.000 personnes décèdent des méfaits du tabac, qui constitue la première cause de cancers évitables et la première cause de mortalité prématurée.

**Sur proposition des élus du 14<sup>e</sup> arrondissement, l'Exécutif parisien a accepté la mise en place d'une expérimentation qui répondra à trois objectifs :**

- **Renforcer la propreté**, en limitant la présence de mégots sur la voie publique et en particulier dans les bacs à sable des enfants ;
- **Améliorer le cadre de vie des plus jeunes** et le vivre ensemble dans ces aires de jeux dédiées à la détente et aux loisirs ;
- **Mener une action volontariste de santé publique**, en luttant contre la normalisation de l'usage du tabac et contre le tabagisme passif des publics les plus fragiles.

En France, plusieurs villes (Auxerre, Pontault-Combault, Nice) ont lancé des expérimentations semblables, en limitant la consommation de cigarettes dans certains lieux publics ouverts : plages, jardins d'enfants, environs des crèches, stades, etc. Des initiatives qui trouvent aussi un écho international, par exemple à New-York où le tabac est interdit depuis 2010 dans l'ensemble des espaces verts.

**Cette expérimentation sera lancée dès cet été et pour une durée d'un an, dans les aires de jeux d'un espace vert du 14<sup>e</sup> arrondissement.** Dans le souci de privilégier la prévention à la sanction, les agents de la Ville seront invités à expliquer la mesure plutôt qu'à verbaliser. Une enquête déterminera les retombées concrètes de cette expérience.